



Une vraie politique municipale en direction des personnes handicapées.

La Commune doit être le lieu de vie de chacun.

En effet l'accès des enfants handicapés aux équipements et activités de droit commun, et leur participation à la vie de la Cité est insuffisant.
Nous constatons aussi qu'il est très difficile pour les personnes à mobilité réduite de se rendre d'un point à un autre dans la ville.

Nous proposons de désigner un **référént « handicap »** qui serait l'interlocuteur privilégié des associations, du Conseil Général, des institutions publiques, des services, des administrés pour toute question relative au handicap.

Cette personne se consacrera à l'articulation des différentes actions municipales en faveur des personnes handicapées, elle aura une action de sensibilisation en direction de tous les acteurs communaux.

Nous proposons que le conseil communal d'accessibilité (obligatoire) accueille les associations gestionnaires des établissements spécialisés en son sein.

Nos objectifs :

Favoriser l'accueil des enfants handicapés dans les structures de la petite enfance, avec la création d'un centre multi accueil,

Développer en partenariat avec les autres villes du val de bièvre une crèche ou une halte-garderie porteuses d'un projet d'accueil spécifique pour les enfants polyhandicapés.

Favoriser l'ouverture des dispositifs communaux et manifestations aux personnes en situation de handicap.

Articuler entre elles les différentes actions qui leur sont adressés.

Elaborer un « **projet personnalisé d'accueil au centre de loisirs** » qui s'attacherait à définir les conditions favorables à la prise en charge de ces enfants sur le plan périscolaire.

Faciliter la circulation dans la ville des personnes à mobilité réduite, car il existe aujourd'hui trop de points de ruptures. Pour cela les établissements publics et toutes les nouvelles constructions doivent répondre aux normes rappelées dans la loi de février 2005,

MC Charpentier